



Editorial

CROSET, une première du genre au Tchad!



La gestion des ressources naturelles a toujours été au cœur des préoccupations de la communauté internationale et des responsables politiques nationaux. Cet intérêt est justifié par trois considérations. D'une part, le concept de malédiction des ressources naturelles soutient l'idée que la dépendance en matières premières est préjudiciable à la croissance économique, bien qu'une brèche ait été ouverte dans la littérature économique pour conditionner ce phénomène à la qualité des institutions. D'autre part, il est reconnu que le contrôle des ressources naturelles est source des conflits sociaux.

Enfin, l'économie verte promeut la protection de l'environnement comme gage d'un développement durable. Les pays en développement sont particulièrement concernés par les effets pervers de la dépendance en ressources naturelles.

Tirant leçon des expériences de ces pays, le Tchad a voulu faire de son pétrole un socle de développement. Cela s'est traduit par l'adoption d'une séquence de stratégies de développement (SNRP I & II et PND) financées par les ressources pétrolières. L'axe principal de ces stratégies est la priorisation de secteurs à forte potentialité (éducation, santé, infrastructures, ...) en mesure de soutenir l'économie à long terme. A cela s'ajoute l'adoption d'un arsenal juridique censé assurer la bonne gestion de ces ressources.

La réalisation des infrastructures économiques (routes, énergie, ...) et sociales (écoles, hôpitaux, forages, ...) s'appuie sur ces documents de politique économique. Il convient de noter que la réduction de l'incidence de la pauvreté corrobore ces investissements publics. En effet, la proportion de tchadiens vivant en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 55% en 2003 (année où le premier baril tchadien a été mis sur le marché international) à 46,7% en 2011 (rapport ECOSIT 3).

Nonobstant la volonté des autorités à faire du pétrole un instrument de réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'une analyse minutieuse de certains indicateurs socio-économiques fait apparaître une situation peu reluisante. L'économie tchadienne est caractérisée par une instabilité macroéconomique (croissance), une dépendance accrue du budget de l'Etat aux ressources pétrolières, une baisse tendancielle des recettes fiscales hors pétrole, le déclin des secteurs traditionnels (baisse tendancielle de la valeur ajoutée agricole), une gouvernance des finances publiques marquée par l'inefficacité des dépenses publiques et la corruption. Il convient de relever les problèmes dont la persistance pourrait compromettre l'objectif de lutte contre la pauvreté assigné au pétrole et par ricochet entraîner la soutenabilité de l'économie tchadienne.

Dans ce contexte, nulle âme soucieuse de l'avenir du Tchad ne saurait rester insensible à juste titre. Les autorités publiques, la société civile, les leaders d'opinions, les politiques, les chercheurs de tout bord, ... mus par le développement du Tchad sont interpellés pour contribuer à la gestion optimale des ressources actuelles dont le pays bénéficie.

C'est ainsi qu'un groupe de jeunes économistes et chercheurs tchadiens mus par une même ambition le développement du Tchad et parrainé par *M. Djerassem LE BEMADJIEL*, Ministre du pétrole, des mines et de l'énergie du Tchad, a créé un think tank dénommé Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET).

Citation du mois:

« On dit que l'argent n'a pas d'odeur. Le pétrole est là pour le démentir. »

- Pierre Mac Orlan -

Dans ce numéro

- Sommaire
- Editorial: CROSET, une première du genre au Tchad! (page 1)
- Citation du mois: (page 1)
- Soutenabilité: Qu'en dit la théorie économique ?.....(page 2)
- B.A BA de l'économie : Effort fiscal et potentiel fiscal.....(page 2)
- Les faits: L'exécution budgétaire ne reflète pas les allocations prévues dans les SNRP I & II.....(page 3)
- Les enjeux: Analyse économique des secteurs prioritaires.....(page 4)
- Actualités économiques: Bras de fer entre le gouvernement tchadien et la CNPC.....(page 6)

Ce cercle se fixe comme objectif de contribuer aux efforts des élites publiques en faveur du développement durable du Tchad.

D'une manière générale, ce think tank ambitionne être un cadre consultatif indépendant de production et de diffusion des idées innovantes pour une vision à long terme de l'économie tchadienne sans les ressources pétrolières et minières. De manière spécifique, l'association vise à:

comblant la carence de productions intellectuelles sur la soutenabilité de l'économie tchadienne au-delà du cycle pétrolier et minier; analyser les transformations économiques, sociales et institutionnelles induites par le projet pétrole et les autres ressources minières en exploitation dans le but d'optimiser la gestion actuelle de ressources disponibles; participer au débat public sur toutes les questions relatives à l'économie tchadienne.

En résumé, le think tank se veut contribuer à l'animation du débat public sur les effets sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels de l'exploitation des ressources naturelles, l'amélioration du climat des affaires, l'efficacité des interventions publiques et les politiques de diversification de l'économie tchadienne. Il tente d'influer sur les décisions publiques à travers une large diffusion des résultats de ses recherches. Etant une organisation apolitique, elle ne vise aucune ambition politique aussi bien à court-terme qu'à long-terme. L'ensemble de ses critiques seront objectives et constructives dans le seul but de contribuer au développement socio-économique.

Tchad Eco, journal bimestriel, fait partie des productions intellectuelles du CROSET. Ce premier numéro aborde la question des secteurs prioritaires en lien avec la soutenabilité de l'économie tchadienne. Le fondement théorique du concept de la soutenabilité, sa traduction en politiques économiques et les enjeux qui l'entourent seront les points essentiels abordés dans ce numéro. Vos critiques, remarques et orientations seront les bienvenues car « toute œuvre humaine n'est jamais parfaite ».

Jareth BEAIN.

capital afin d'assurer le maintien de la consommation réelle dans le temps.

Deux indicateurs permettent de mesurer le niveau de la soutenabilité de l'économie d'un pays. Il s'agit de l'épargne nette ajustée ou «genuine savings» et le revenu national soutenable (RNS). L'épargne nette ajustée est l'indicateur de la Banque Mondiale qui permet de mesurer le surplus de ressources dont dispose une économie. Lorsque l'épargne nette ajustée est négative, l'économie nationale est dite non soutenable. Plus cet indicateur est élevé, plus la capacité du pays à augmenter son patrimoine est importante. Le revenu national soutenable est un indicateur qui mesure le niveau de revenu qui peut être consommé sans diminuer le stock global du capital. L'économie nationale est dite soutenable lorsque le RNS est fortement supérieur à 50% du PIB.

En résumé, la soutenabilité est définie de manière pratique comme étant une croissance économique soutenue et continue dans le temps, c'est-à-dire faire de sorte que les revenus issus de l'exploitation d'une ressource naturelle puissent produire des effets positifs qui doivent s'échelonner dans le temps d'une manière pérenne.

Jareth BEAIN.

Pour aller loin : Sikod F., Djal-Gadom G. et Fotuè Totouom A. L., (2013). «Soutenabilité Economique d'une Ressource Epuisable: Cas du Pétrole Tchadien»

Soutenabilité

Qu'en dit la théorie économique?

Le concept de soutenabilité signifie la «non décroissance» du bien-être économique dans le temps (Vivien, 2004). Selon le wiktionnaire, la soutenabilité est le maintien d'une capacité constante de la société à produire du bien-être. Elle peut être forte ou faible.

La soutenabilité forte est une approche qui considère que le capital naturel est irremplaçable et qu'il faut donc transmettre aux générations futures un environnement préservé, elle suppose maintenir constant le stock de capital naturel.

La soutenabilité faible quant à elle, est une approche qui considère que le capital humain peut se substituer au capital naturel, du moment que le volume global des capitaux reste constant. Elle exige que les dommages faits à l'environnement soient compensés par un accroissement du stock des autres types de capitaux. Selon Hartwick (1977), le concept de la soutenabilité faible stipule que la génération qui exploite une ressource épuisable doit pouvoir léguer aux autres générations les moyens de production durables. Autrement dit, il faut réinvestir les rentes provenant de la ressource dans la formation du

B.A BA de l'économie:

effort fiscal et potentiel fiscal

L'effort fiscal est le niveau de prélèvement public imputé à la politique économique. Il est donc la différence entre le niveau de prélèvement public normalement attendu (potentiel fiscal ou capacité contributive) et le taux de prélèvement public observé. Le premier est expliqué par des facteurs structurels de l'économie tels que le niveau de développement (mesuré par le PIB/tête), la structure sectorielle de production (approximée par la valeur ajoutée agricole), l'ouverture commerciale, la corruption, ... Le potentiel fiscal d'un pays est apprécié par rapport au niveau de prélèvement public des pays qui lui sont structurellement comparables. Le second se réfère à la qualité de la mobilisation fiscale (les coûts sociaux des prélèvements publics), la qualité des dépenses publiques (gage du civisme fiscal) et les réformes de l'administration fiscale.

Un faible effort fiscal signifie qu'il existe des ressources fiscales inexploitées, qui peuvent être mobilisées pour le financement des biens publics.

L'amélioration du niveau de l'effort fiscal peut se faire via des politiques d'élargissement de l'assiette fiscale qui sont connus sous le nom de transition fiscale. Elle consiste donc à remplacer les recettes tirées du commerce international par des recettes internes (impôts directs ou indirects). Notons que dans les pays en développement, les taxes indirectes et principalement la TVA et dans une moindre mesure les accises constituent les outils privilégiés pour assurer la transition fiscale.

Aristide MABALI.

Les faits:

L'exécution budgétaire ne reflète pas les allocations prévues dans les SNRP I & II

La particularité de l'exploitation pétrolière au Tchad tient à son cadre institutionnel qui a prévu d'affecter une grande partie de la rente pétrolière à la réduction de la pauvreté. L'arsenal juridique est constitué en partie de la loi 001 de 1999 relative à la gestion des revenus pétroliers qui a connu un léger amendement en 2000, suivi de l'amendement largement contesté de 2006. La dernière modification est intervenue en 2014.

Les stratégies de développement (SNRP I et II, PND) conçues afin de permettre au Tchad de réduire la pauvreté à travers des allocations ciblant les secteurs prioritaires s'appuient en partie sur ces lois. Plusieurs années après leur mise en œuvre notamment pour les SNRP I et II, il est nécessaire de faire une évaluation de ces stratégies et leur impact sur le développement du pays. La dernière Revue de la Dépense Publique de la banque mondiale publiée en 2011 (RDP 2011) met en exergue le fait que globalement les allocations telles que prévues pour les SNRP I & II n'ont pas été dans leur ensemble respectées et le rapport met également en évidence la faible qualité de la dépense publique au Tchad et la nécessité de son amélioration.

Évaluation de la SNRP I

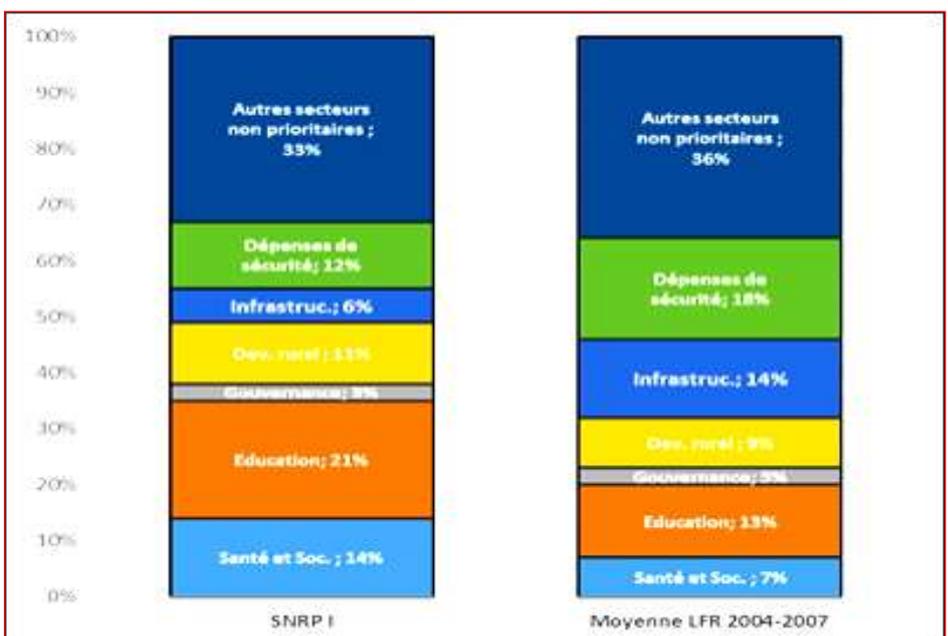
Pendant la période d'exécution de la SNRP I, les allocations budgétaires prévues n'ont pas été respectées. En effet, la SNRP I prévoyait que 55% du budget soit alloué aux secteurs prioritaires en vue d'atteindre les objectifs fixés. D'après la RDP 2011, les allocations budgétaires pour les secteurs non prioritaires durant la période 2004-2007 ont en moyenne atteint 50% du budget total (net du paiement de la dette).

La raison invoquée pour justifier le non-respect des allocations telles que prévues dans la SNRP I est l'accroissement des dépenses de sécurité à partir de 2006 et 2007. En effet, les dépenses de sécurité ont atteint en moyenne 18% du total du budget par rapport aux 12% prévues dans la SNRP I. Les 32% restantes du budget ont été allouées à des secteurs non prioritaires, hors sécurité.

On note également des écarts par secteurs prioritaires. Ainsi, le secteur de la santé et de la protection sociale a reçu approximativement la moitié des allocations qui lui étaient destinées (7 % comparativement à 14% dans la SNRP I). Le secteur éducatif n'a reçu que 60 % du montant inclus dans la SNRP I (13 % contre 21% prévu). Cela représente un peu plus de la moitié de l'allocation suggérée en vue de la réalisation de l'objectif de l'éducation primaire universelle de qualité qui exige que 20 % du budget soit alloué à l'éducation.

En revanche, les dépenses en infrastructures ont représenté plus de deux fois la cible prévue dans la SNRP I (14 % contre 6 %), tandis que les allocations budgétaires consacrées au développement rural étaient plus ou moins conforme à la SNRP I (9 % par rapport aux 11 % prévus).

Graphique 1: Comparaison des cibles de la SNRP I avec la moyenne des allocations de la LFR 04-07



Source: Revue des dépenses publiques du Tchad, décembre 2011/Banque Mondiale

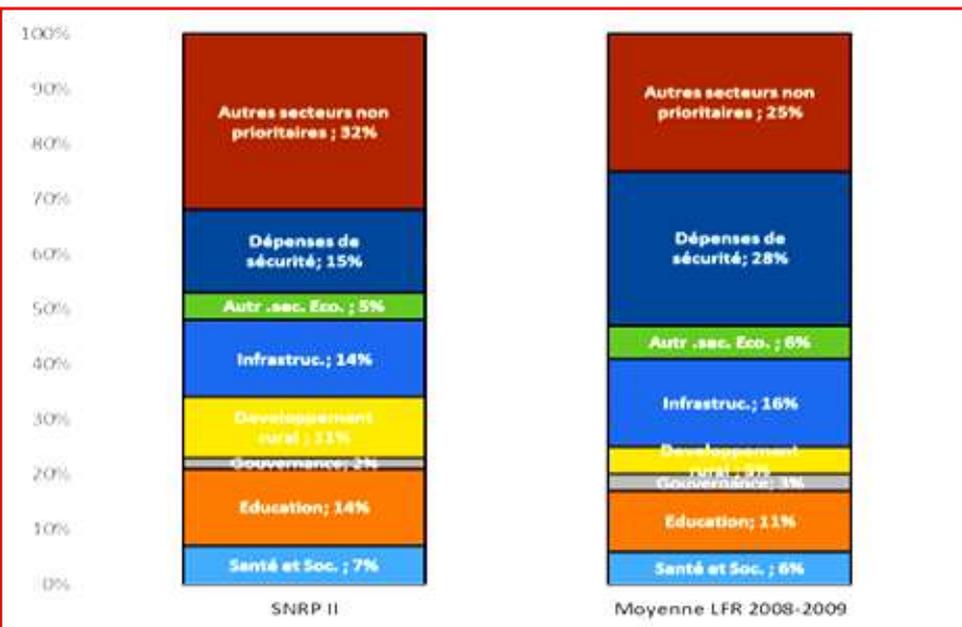
Évaluation de la SNRP II

De même pour la SNRP II, les allocations budgétaires pour les secteurs prioritaires dans leur ensemble ont été légèrement plus faibles que prévues avec des différences plus larges au niveau sectoriel. Au cours de la première moitié de la deuxième période de la SNRP II, les allocations consacrées aux secteurs prioritaires représentaient environ 48% du budget total (net des paiements de la dette), comparativement aux 52 % des deux premières années de la SNRP II.

Les dépenses consacrées à la sécurité ont été une fois de plus supérieures au montant prévu par la SRNP II (28 % du budget en moyenne contre 15 % dans la SRNP II).

Guy DABI

Graphique 1: Comparaison des cibles de la SNRP I avec la moyenne des allocations de la LFR 2008-2009



Source: Revue des dépenses publiques du Tchad, décembre 2011/Banque Mondiale

Les secteurs prioritaires de l'Etat et la soutenabilité de l'économie tchadienne:

Les enjeux

La lutte contre la pauvreté a conduit le gouvernement tchadien à définir une séquence de stratégies de développement (SNRP I, II et PND). Ces stratégies ont retenu comme secteurs prioritaires, (i) la santé, (ii) l'éducation, (iii) le développement rural, (iv) les infrastructures, (v) l'environnement et l'accès à l'eau, (vi) la bonne gouvernance et la sécurité. Ces secteurs sont financés par les ressources pétrolières. Leur priorisation obéit à la sacrosainte logique économique selon laquelle les ressources sont rares alors que les besoins sont illimités et tient compte en même temps du caractère épuisable du pétrole. Il est donc intéressant de s'interroger sur le profil du financement de ces secteurs comparativement aux pays qui sont semblables au Tchad et leur potentialité à soutenir l'économie tchadienne au-delà du cycle pétrolier.

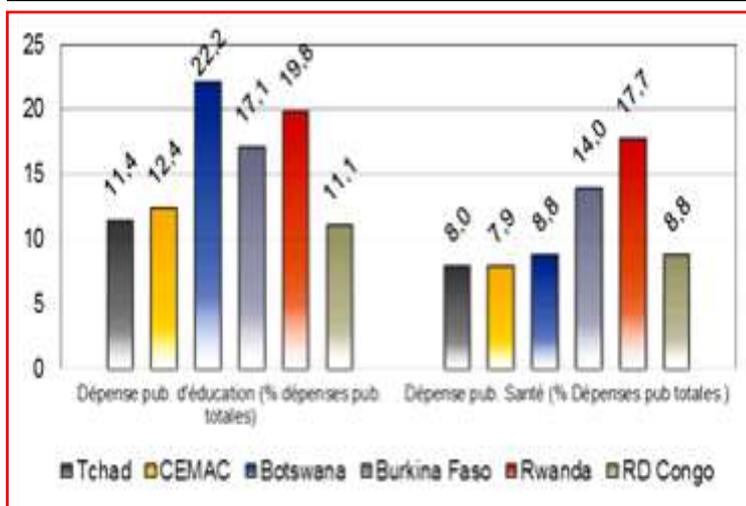
Vue d'ailleurs

L'éducation et la santé sont unanimement préconisées par la communauté internationale comme à la fois un objectif de politique économique et une question de justice sociale. En effet, elles contribuent au développement économique à travers l'amélioration de la productivité du travail, la formation du capital humain et les externalités positives qui en résultent. Aussi, elles permettent à chaque individu d'exploiter toutes ses potentialités afin de casser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Partant de ce constant, l'éducation et la santé ont une forte potentialité à soutenir l'économie au-delà du cycle pétrolier.

Conscient de cela, l'Etat a augmenté vertigineusement le volume de financement alloué à ces secteurs, se traduisant par la réalisation des infrastructures éducatives et sanitaires, le recrutement massif du personnel de santé et des enseignants et l'amélioration de leurs conditions de vie (hausse des salaires nominaux).

Cependant, malgré ces efforts, le Tchad occupe un rang peu reluisant au regard de certains indicateurs sociaux. L'indice de développement humain du PNUD, basé sur la santé, l'éducation et le revenu, a placé le Tchad au rang de 184ème sur 186 pays en 2013.

Graphique 3: Part des dépenses publiques dans les secteurs sociaux (% PIB) – 2000– 2012



Source: Calculs des auteurs à partir de données de WDI

Ce qui est illustré par le graphique ci-dessus où le Tchad investit moins dans l'éducation et la santé comparativement à un certain nombre de pays. Malgré la priorité accordée à ces deux secteurs, les dépenses de santé et d'éducation ont représenté une faible part dans les dépenses publiques totales sur la période 2000-2012.

Le Taux Brut de Scolarisation, estimé à 98,2% en 2009, place le Tchad dernier parmi les pays qui lui sont comparables à l'exception du Burkina Faso. C'est aussi le cas du secteur de la santé où les taux de mortalité maternelle et de mortalité infanto-juvénile (180 décès pour mille naissances vivantes en 2010, 7ème taux mondial le plus élevé) culminent. Cette situation corrobore à la fois le faible investissement public dans ces secteurs comparé aux normes internationales et la faible qualité des dépenses publiques (Rapport Banque mondiale, 2011).

Graphique 4: Evolution de la production de coton-graine (2000-2012)



La pauvreté au Tchad est un phénomène à prédominance rurale en raison des inégalités géographiques dans l'allocation des ressources, d'où la priorisation du développement rural. L'agriculture et l'élevage, activités majoritairement rurales, occupent 74% de la population active (ECOSIT 3). L'évidence empirique dans les pays en développement a montré que l'exploitation du pétrole est associée au déclin des secteurs traditionnels de l'économie. Or, le secteur pétrolier, capitalistique, ne crée pas autant d'emplois que l'agriculture ou l'élevage.

Source: Jeune Afrique

Nous constatons que la production du coton, auparavant principale source de devises pour le Tchad, a chuté tendanciellement depuis le début des années 2004 et ce malgré une timide reprise. Même si d'autres facteurs (institutionnels notamment) peuvent expliquer le déclin de ce secteur, il n'en demeure pas moins que ces facteurs soient déconnectés du contexte pétrolier.

L'une des recommandations du 23ème sommet de l'Union Africaine aux pays membres, tenu fin juin 2014 à Malabo, est d'accroître le financement de l'agriculture à hauteur de 10% de leur PIB. Entre 2000 et 2009, 2,8% du PIB tchadien sont consacrés au financement de ce secteur. Des efforts restent donc à faire!

Les infrastructures sont d'une utilité cruciale pour l'économie car elles réduisent les coûts de production des entreprises, améliorent leur productivité et par conséquent le bien-être des populations. Les statistiques issues du ministère du transport révèlent que la part du réseau bitumé est passée de 5% (287 km) en 1999, à 18% (1.090 km) en 2009 et 27% (1602 km) en 2011. Une progression qui corrobore le niveau significatif des investissements réalisés dans le secteur routier. Ces investissements relativement élevés ne trouvent-ils pas leur justification dans la théorie de malédiction de ressources naturelles? En effet, en lien avec la théorie de rent-seeking, les rentes pétrolières sont investies massivement dans les infrastructures physiques à cause de leur forte potentialité de rentes. Dans ce contexte, on pourrait s'interroger sur la qualité des infrastructures réalisées. Aussi, malgré la rentabilité économique attendue de ces infrastructures, certains citoyens tchadiens pensent que la visibilité de ces infrastructures pourrait avoir des visées purement politiques. Par ailleurs, bien que les routes soient importantes pour l'économie, il n'en demeure pas moins que l'énergie et les télécommunications occupent une place importante dans ces financements. Les travaux de construction de la mini raffinerie pour alimenter la capitale, en cours, pourraient augurer un meilleur avenir concernant le défi énergétique au Tchad.

L'environnement constitue un des enjeux économiques de la communauté internationale. Il a une signification particulière pour le Tchad. L'exploitation du pétrole engendre de problèmes environnementaux tels que la pollution et la destruction de la biodiversité. A cet effet, nous rappelons les nombreuses mises en garde de la société civile au début du projet pétrole et les récentes brouilles entre la filiale tchadienne de la compagnie pétrolière publique chinoise (CNPCIC) et le gouvernement sur le non-respect de la législation environnementale. Aussi, l'avancée du désert fait de l'environnement un enjeu important pour le Tchad. Par ailleurs, il a été montré empiriquement que la demande d'un environnement sain augmente avec le niveau de revenu des populations. Ce qui voudrait dire que la politique de protection environnementale doit s'appuyer sur une politique de croissances pro-pauvre et verte. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, on estime à 45% la part de la population qui a accès à l'eau potable en 2010, par rapport à 30% en 2004.

La bonne gouvernance est vue par les institutions de Bretton Woods comme un candidat sérieux au développement économique. Une mauvaise gouvernance ne favorise pas la promotion du secteur privé, gage d'une économie soutenable. Car elle engendre des coûts de transactions qui pénalisent les activités économiques. L'indice de perception de la corruption de Transparency International (171ème sur 178 pays en 2010), l'indicateur Doing Business pour le climat des affaires (dernier sur 189 pays en 2013) et les indices de qualité des institutions classent le Tchad à un rang peu reluisant. Et ce malgré des mesures drastiques prises par les autorités, notamment la création d'un département ministériel chargé de la bonne gouvernance. Dans ce contexte, le Tchad doit faire de la bonne gouvernance son cheval de bataille afin de soutenir son économie au-delà du cycle pétrolier.

Politiques économiques

Les secteurs prioritaires ciblés par le gouvernement ont une forte potentialité pour soutenir l'économie tchadienne à long terme. Ce sont des choix judicieux dans le sens où la santé et l'éducation sont censées développer le capital humain afin d'améliorer la productivité du travail. L'agriculture et l'élevage sont créateurs d'emplois. Les infrastructures réduisent les coûts de production et améliorent la productivité des entreprises. La bonne gouvernance améliore le climat des affaires et réduit les coûts de transaction. En termes de recommandation de politique économique, le gouvernement pourrait accroître le financement de ces secteurs à travers un effort fiscal conséquent et

améliorer en même temps la qualité des dépenses publiques destinées à ces secteurs. D'autres secteurs méritent également une attention particulière. En effet, la prépondérance de l'industrie pétrolière rend le pays particulièrement vulnérable à une chute des cours du pétrole. D'où le Tchad doit diversifier son économie s'il veut lutter efficacement contre la pauvreté. Pour ce faire, l'amélioration du climat des affaires et la fourniture de l'énergie méritent une attention particulière. Enfin, le gouvernement peut subventionner le secteur agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire, garantir de revenus aux agriculteurs et rendre la production agricole moins dépendante des aléas climatiques. Ce soutien au secteur agricole doit s'accompagner par la mise en place d'une politique progressive de vérité des prix (et donc de baisse de subventions). Le processus de libéralisation de l'économie chinoise est à juste titre illustratif.

Aristide MABALI

Actualité Economique

Bras de fer entre le gouvernement tchadien et la CNPC

L'évènement est en soi rare et mérite d'être mis en exergue tellement il pouvait paraître inimaginable si l'élément fédérateur n'était pas la sauvegarde de l'environnement.

En effet, pour une fois encore, la société civile soutient la démarche du gouvernement dans le bras de fer qu'il livre à la CNPC en vue de contraindre cette dernière à payer l'amende de 1,2 milliards de dollars US à titre de dommages à la suite des déversements nocifs à l'environnement.

Cela dit, revenons sur la genèse de ce bras de fer et situons le contexte.

Cette crise désormais ouverte a été marquée par deux actes de l'exécutif en l'espace de quelques jours. Premier acte, un décret présidentiel daté du 5 août retirant au groupe chinois cinq permis attribués à des fins d'exploration. Le Ministre du pétrole, des mines et de l'énergie a tenu à préciser que cette décision visait à "éviter la dégradation continue de l'environnement", et non à "faire de la place à d'autres compagnies". Toujours est-il que cela peut être analysé comme une mesure de rétorsion justifiée contre l'obstination de la CNPC à ne pas s'acquitter de cette amende.

Deuxième acte : le dépôt de deux plaintes auprès de la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris qui consacre la rupture des discussions pour un règlement à l'amiable du différend.

Mis à part la plainte relative au paiement de l'amende, considérons l'autre plainte. En effet cette dernière portait au pénal et en vertu de la loi tchadienne sur la protection de l'environnement accuse la CNPC de "dégradation de l'environnement et mise en danger de la vie d'autrui".

Ces deux plaintes ont été motivées par la découverte de plusieurs sites d'enfouissement de déchets industriels dans le champ de Koudalwa, à 300 kilomètres de N'Djaména, en juillet 2013. L'amende a été fixée sur la base d'un audit environnemental commandité par le gouvernement.

Dans son allocution, le Ministre en charge du pétrole révèle que " la CNPC a tenté d'enfourer certains déchets et a exposé ses employés tchadiens à du brut, sans aucune protection".

Comme il fallait s'y attendre, le 13 Aout dernier, la CNPC a minimisé l'ampleur du déversement et mis en doute le rapport d'audit du gouvernement. D'après elle, la contre-expertise qu'elle a commanditée aurait trouvé de "l'eau souterraine intacte et des indices d'analyse du sol dans la fosse à boue répondant également aux normes standard". Des résultats d'après elle qui ne justifient pas le montant de l'amende exigé car n'étant basé sur aucun fondement juridique et scientifique.

Que pouvons-nous retenir de la brouille entre les deux parties? Plusieurs enseignements. Déjà qu'il est du devoir du gouvernement de défendre quoi qu'il advienne les intérêts supérieurs de la nation et la protection de notre biodiversité en fait partie. Il faudrait en outre s'assurer que le respect des règles en matière environnementale soit effectif dans tous les projets d'exploitation pétrolière dans le pays. Il convient de noter que cette courageuse décision du gouvernement à travers les actions concrètes des responsables en charge du dossier mérite d'être encouragée.

Rony DJEKOMBE

Equipe de rédaction

Directeur de Publication:

Jareth BEAIN

Rédacteur en Chef:

Aristide MABALI

Rédacteur en Chef Adjoint:

Guy Dabi GAB-LEYBA

Chargé de diffusion:

Rony DJEKOMBE

Nous contacter

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires sur nos activités et événements.

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET).

Siège: Quartier Gassi

B.P.: 2141 N'djamena (Tchad).

Email: contacts@croset-td.org

Site web: www.croset-td.org

Tél.: (+235) 66 31 99 68/ 62 30 36 66/60 56 56 17

Prochaine parution: 1^{er} Novembre 2014

Thème central:

La décentralisation et la soutenabilité de l'économie tchadienne.

Rétrouvez-nous sur notre page facebook «*Economie du Tchad*» et suivez-nous également sur Twitter.

Pour recevoir gratuitement ce numéro, envoyez-nous simplement un email à l'adresse ci-dessous: nos_contacts@croset-td.org